

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9091 Société : R. A. M. 156347

Actif Pensionné(e) Autre : FAEK HASSAN

Nom & Prénom : FAEK HASSAN

Date de naissance : 9/6/62

Adresse : 154, c. 15, Rifa Rue No. N° 10, CASA - Aïn el-Hol/C -

Tél. : 0664 10 96 98 Total des frais engagés : 3300 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. TANTAOUI EL ARABI ASMA
Ophthalmo Rés. Panoramique II
N° 18, Casablanca - Tel: 05 22 21 17 00

Date de consultation : 04/06/2023

Nom et prénom du malade : FAEK HASSAN Age : 57

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Hm. AST

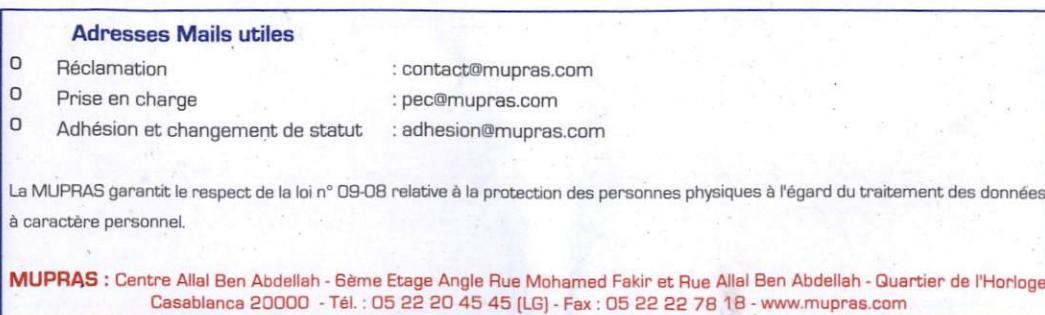
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 06 AVR 2023

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
04/04/2023			5 + Fix 300 DH	Dr. TANTAOUI EL ARABI ASMA Ophtalmologiste 203, Bd. Panoramique Rés. Panoramique II N°18 - Casa - Tel : 05.22.21.17.00

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
M-A-D Optic Opticien Optométriste 63 Rue Iqubate Casa	05/04/2023					30000000
Akram Daali						

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
				MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
				DEBUT D'EXECUTION <input type="text"/>
				FIN D'EXECUTION <input type="text"/>
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553		COEFFICIENT DES TRAVAUX <input type="text"/>
	B 00000000 00000000			MONTANTS DES SOINS <input type="text"/>
	D 00000000 35533411			DATE DU DEVIS <input type="text"/>
	G 00000000 11433553			DATE DE L'EXECUTION <input type="text"/>
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Ophtalmologiste

Chirurgie de la cataracte - Glaucome
Strabisme - Laser - Angiographie
Lentilles de contact



الدكتورة الطنطوي العراقي أسماء

أختصاصية في أمراض وجراحة العيون
جراحة الجلالة - الزرار (طنسيون)
الحول - الليزر - تخطيط أو عية الشبكية
العدسات اللاصقة

Casablanca, le :..... 04.04.2003

FAEK HASSAN

AS + 2,15 (- 0,50 x 80°)
OU + 2,25 (- 0,50 x 80°)

AS 2,75 + 2,75
OU

AS 2,75 + 2,75
OU

الرقم 203، نهج المنظر العام وشارع 2 مارس إقامة المنظر العام 2 الطابق الأول شقة رقم 18 - الدار البيضاء
203, Bd. Panoramique (angle av. 2 Mars) Résidence Panoramique II, étage, N° 18 - Casablanca
Tél/Fax : 05 22 21 17 00 - e-mail : ophta.panoramique@gmail.com

Dr. TANTAOUI EL ARAKI Asmaa
Ophtalmologiste
Bd. Panoramique N° 203 22.21.17.00
Casablanca

~~M-A-D Optic
Opticien Optométriste
63 Rue raouibate Casa~~



Un autre regard sur vos yeux

OPTICIEN - LUNETTIER - CONSEILS VISAGISTE

FACTURE N° :

N° 221345

Casablanca, le: 05/04/2023

Mme / Mr : FAEIK HASSAN

Dr: TANTAOUI ECHAKAKI ASMAA

VL	OD : /-0,50 à 90°/+2,75	VP-Add	OD : + 2,75
OG	/-0,50 à 80°/+2,75	OG : + 2,75	

Monture

Métal optique

- 500,00 DH

Verres

Myopie ORMAAR 16

- 250000 DH

Total à payer: - 300000 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Trois Millésimes DH

Cachet et signature

M-A-D Optic
Opticien Optométriste

Adresse: 63 Rue Rguibat Bourgogne - Casablanca - Tél: 0522 229 55 36
Capitale 100.000 - Patente: 35402703 - IF: 47232711 - RC: 6123
ICE: 002642590000069